

Motion des représentants des personnels concernant les Langues Vivantes
Déposée au C.A du lycée
C.A du 11 octobre 2012

Une réforme de l'épreuve de langues vivantes 1 et 2, imposée par le gouvernement antérieur, doit être appliquée dès la session 2013 du baccalauréat.

En plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, presque tous les élèves devront passer deux épreuves orales, l'une de compréhension (audition d'un texte et résumé en français), l'autre d'expression orale sur un thème correspondant aux documents étudiés en classe.

Le principe d'une évaluation orale trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes, mais les modalités des nouvelles épreuves ne sont pas satisfaisantes.

En effet, des épreuves orales doivent se dérouler au sein même de l'établissement durant le 2ème et le 3ème trimestre, ce qui pose de nombreux problèmes :

- a. L'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque les dates de passage, les sujets retenus (et leur difficulté) et l'organisation même de l'examen pourront varier d'un établissement à l'autre. Nous récusons une mise en concurrence des établissements.
- b. L'anonymat des élèves n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargeront d'examiner leurs élèves.
- c. Le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements. D'autres élèves seront privés de cours.
- d. Les sujets choisis relèveront de la seule responsabilité des examinateurs. Le choix des supports de la compréhension orale et de l'établissement des barèmes nécessite une organisation et un travail d'équipe importants qui ne sont même pas évoqués par les nouveaux textes.

Par conséquent, nous demandons une réécriture des textes officiels de façon à garantir la plus grande équité et une nécessaire harmonisation entre les établissements et évaluateurs, ceci afin de préserver le caractère national de l'examen, et donc sa valeur.

En attendant cette réécriture nous demandons des épreuves de baccalauréat terminales et cadrées nationalement.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la situation des langues au Lycée Européen Montebello :

Nous avons bien pris acte de ce qui a été dit en CTA à savoir que le Lycée Montebello était un lycée "langues" et que cela justifiait la création de postes profilés en langue et la Mesure de Carte Scolaire pour un collègue d'Anglais plutôt qu'un autre; mais il semble que cette argumentation ne vaille que pour justifier les choix très discutables du rectorat en matière de GRH pendant que la situation des langues se dégrade d'année en année dans notre lycée, faute de moyens et ce pour tous les élèves.